

La SFGG : une formidable accélération

Notre société existe depuis 1961. Tous les présidents successifs qui ont animé notre société, depuis sa création, méritent un hommage appuyé. Nous ne pouvons pas tous les citer, aussi nous ne retiendrons ceux qui nous ont administrés depuis le début de ce siècle.

2000-2002

Alain FRANCO, une vision prospective de la discipline.

Alain FRANCO prend des mesures concrètes : la création d'une délégation générale de la SFGG, confiée à Geneviève RUAULT, et la création du Collège Professionnel des Gériatres Français. De plus, la SFGG se dote d'un Conseil scientifique structuré, d'un Collège des soignants, avec mise en place de groupes de travail avec d'autres sociétés savantes.

A rappeler : en 2001, à Vancouver, Paris est retenu, par l'IAGG, comme lieu du congrès mondial de 2009, grâce aux efforts de **Bernard FORETTE**.

2002-2004

Françoise FORETTE, une action politique en faveur de la spécialité.

Françoise FORETTE s'engage efficacement pour faire reconnaître la spécialité de gériatrie, développer la gériatrie hospitalo-universitaire et obtenir la création de nouveaux postes. C'est le « Plan gériatrie universitaire », d'autant plus important à défendre que la gériatrie est devenue une spécialité à part entière en 2004 et que les besoins sont croissants.

2004-2006

Jacques TRETON, un développement des missions de santé publique.

Jacques TRETON implique la SFGG dans différents plans et programmes de santé publique (Plan Canicule, 2^{ème} Plan Alzheimer, Plan Qualité de vie des maladies chroniques, programme de lutte contre la douleur, PNNS) avec notamment le programme MOBIQUAL

2006-2008

Muriel RAINFRAY, des liens plus étroits entre la SFGG et la HAS

Muriel RAINFRAY entretient des liens constructifs avec la Haute Autorité de Santé et veille à la dynamique des groupes de travail.

Partenariats avec le Ministère de la Santé

2003 : formation à la méthodologie de recherche clinique, colloque sur l'avenir de la gériatrie

2004 : colloque douleur chez le sujet âgé, outil de repérage et évaluation de la douleur, Calliope, 2^e séminaire de formation à la méthodologie de recherche clinique

2005 : soins palliatifs en EHPAD, 7 réunions interrégionales sur le thème de la douleur et séminaire de formation à la méthodologie de recherche clinique.

2005 : Outil bienveillance

2006 : Lancement officiel du programme Mobiquat

2007 : dépression en EHPAD, outil de repérage et démarche diagnostique ; guide bonnes pratiques de soins en EHPAD

2009

**La SFGG incontournable dans la mise en œuvre des politiques gérontologiques et les actions de santé publique.
La France présidente de l'IAGG, en juillet.**

Le chemin parcouru est conséquent, mais celui qui nous attend l'est tout autant. En effet, la SFGG est de plus en plus régulièrement sollicitée par les ministères, par les autres sociétés savantes pour avis ou expertise, ce qui sous-entend une disponibilité et une forte réactivité de ses membres afin de répondre efficacement à ces demandes.

La révision récente des statuts, conduite par Marie-Pierre HERVY nous donne les moyens d'y parvenir. Lors de ma prise de fonctions, en octobre 2008, j'ai annoncé **trois axes d'action prioritaires**:

• **La promotion de la discipline gériatrique et de la recherche**, ce qui implique de disposer d'un Conseil scientifique performant. Gilles BERRUT s'y emploie.

• **L'ouverture** :

- **vers les sciences humaines et les sciences sociales**, ce qui suppose que la SFGG ait des perspectives à offrir aux gérontologues qui seront prêts à nous rejoindre. Il conviendra de cultiver la transversalité avec ces disciplines qui sont, bien entendu, déjà organisées.

- **vers les instances françaises, européennes et internationales** : en bénéficiant de la compétence de certains de nos membres impliqués dans ces organisations : Jean-Paul EMERIAU président du CNEG, Claude JEANDEL président du CPGF, Alain FRANCO représentant de la France à l'UEMS-GM et Bruno VELLAS futur président de l'IAGG.

• **La communication** :

Elle est déterminante pour créer un esprit d'appartenance de nos membres. Elle doit être organisée :

- **entre les membres de la SFGG**. Le travail réalisé par le bureau, la délégation générale, les membres des commissions ...est-il suffisamment connu et reconnu ? Une lettre électronique d'information, périodique, permettra aux membres de se reconnaître dans une société qui est la leur. C'est son premier numéro que vous lisez aujourd'hui.

- **avec les sociétés régionales** : je souhaite rencontrer chacune des sociétés régionales au cours des mes deux années de mandat à l'occasion, soit d'un congrès régional, soit d'une réunion provoquée lors d'un conseil d'administration, afin d'intensifier les liens qui les unissent à la SFGG.

L'environnement

Il s'est structuré ces dernières années. La gériatrie est devenue une spécialité en 2004. Les ministères, les agences (HAS, ANESM) et les autres sociétés savantes sollicitent de manière régulière la SFGG pour un avis, une expertise.

La SFGG s'est impliquée ou est impliquée dans les travaux des différents plans et politiques gérontologiques :

- Le Plan Solidarité - Grand Age
- Le Plan Qualité de vie des personnes atteintes de maladies chroniques
- Le Plan National « Bien Vieillir »
- Le Plan « Alzheimer »
- Le plan « Métiers »
- Le Plan National « Nutrition Santé »
- Le Plan « Douleur », intégrant MOBIQUAL
- Le Plan de lutte contre la maltraitance et de promotion de la bientraitance

Quelles orientations stratégiques pour notre société ?

Les missions sont nombreuses :

- **Assurer une veille réglementaire et politique**,
- **Assurer une veille scientifique** (conseil scientifique) : elle doit être large et systématique sur toutes les avancées scientifiques et faire émerger des groupes de travail,
- **Créer les conditions d'une synergie** avec les métiers du médico-social, et du social
- **Développer une politique de communication** envers les sociétés régionales et envers les membres de la SFGG : la lettre de la SFGG, le site de la société et la politique éditoriale.
- **Structurer une politique d'ouverture** vers l'IAGG, le CPGF et l'UEMS - GM et vers les représentants des sciences humaines et des sciences sociales.
Donner une vraie place à la FFAMCO et aux directeurs d'établissements dans nos instances
- **Mieux articuler les actions communes** entre la SFGG, le CPGF, le CNEG et le SNGC

Les récentes contributions :

- La filière AVC
- Le Plan Cancer
- Le Conseil national de l'urgence hospitalière
- La Société de vigilance et thérapeutique transfusionnelle
- Le Plan Bien vieillir et la consultation de longévité

- **Se donner une mission de service public** (et santé publique) MOBIQUAL a ouvert le champ : il faut le poursuivre et l'amplifier.

Une société dynamique

Une AG au moment des journées de la Société et deux CA par an
 Une réunion de bureau téléphonique ou physique chaque mois.
 Organisation chaque année d'un séminaire de la SFGG réunissant les administrateurs et les membres du Conseil scientifique afin de définir la stratégie et les actions de la Société

Le CA

Il est composé de :

- le président (ou son représentant) de 19 membres de droits fondateurs
 - 16 sociétés régionales
 - 2 sociétés spécialisées
 - le directeur de la Fondation Nationale de Gérontologie
- 21 membres élus
- 5 membres de droit es qualité
- les représentants des 11 sociétés filiales (voix consultatives)
- les représentants de 2 sociétés affiliées

Actuellement plus de 1200 membres.
 Pour apprécier la force de la discipline, il faut tenir compte des membres des sociétés régionales, soit un total de 4000 membres, annoncé pour la représentation de la France à l'IAGG

Le bureau :

JP. AQUINO, président
J.TRETON, past président
G. BERRUT, vice président
MP. HERVY, secrétaire général
O. MICHEL, trésorier
F.PIETTE, secrétaire adjoint
JM .VETEL, trésorier adjoint
O.HANON, assesseur

Le bureau.

Il faut un bureau solide, animé d'hommes et de femmes de qualité, qui s'investissent sur des missions particulières pour travailler, en bonne harmonie, sur des objectifs stratégiques.

Révisons des statuts par le secrétaire général : MP HERVY

Septième modification des statuts depuis la création de la société en 1961

En Octobre 2008 ont été votées par l'assemblée générale les modifications proposées par le Conseil d'administration.

Ces modifications permettent d'intégrer la médecine gériatrique en tant que telle dans les buts de la Société, de rajouter des missions en particulier l'élaboration et la diffusion de bonnes pratiques cliniques, ce que faisait la SFGG depuis plusieurs années.

Elles permettent également de clarifier les différentes façons d'être membres de la SFGG, et d'introduire la notion de « membre affilié ».

Du fait du nombre et surtout de l'activité des différents groupes de travail de la Société, il a été décidé de supprimer le comité technique, le bureau pouvant faire appel autant que de besoin aux groupes de travail ou commissions pour avoir des avis techniques.

Le règlement intérieur, qui peut être revu plus souvent que les statuts permet de préciser le mode de fonctionnement de notre société afin que les élus successifs puissent assurer la continuité du travail. Les modifications 2008 portent essentiellement sur la modification du nombre de mandats au CA (trois au lieu de quatre) afin de permettre un renouvellement plus fréquent et sur les missions de la délégation générale, essentielle pour le bon fonctionnement et l'efficacité de notre Société.

Les statuts et le règlement intérieur sont sur le site sfgg.fr. à la disposition de tous !

Le Conseil scientifique : Gilles BERRUT

Le conseil scientifique a été refondé lors de la révision des statuts de la SFGG. Il est maintenant composé de 20 membres. Il définit la politique scientifique de la société, est garant de l'ouverture vers toutes les disciplines de la gériatrie et de la gérontologie, assure la veille scientifique, et élabore la liste des experts. Par les compétences ainsi réunies, il valide le contenu de nos journées scientifiques et donne un avis au bureau pour les propositions de journées thématiques. Après avoir défini des orientations générales, il contribue à la promotion, au développement et à la coordination de la recherche en gériatrie et en gérontologie. Le nouveau conseil scientifique sera composé de 3 instances : gériatrique, gérontologique, organisation et stratégie. Comme le prévoient les statuts, les membres du comité scientifique proposeront la commission des experts, la commission des consensus et recommandations et la commission protocoles et stratégie de recherche.

Ce nouveau conseil aura l'ambition d'allier l'ouverture aux compétences et la continuité de l'expérience. En effet, de nombreux gériatres permettent, par la qualité de leurs travaux scientifiques, une reconnaissance de la discipline, aussi bien au niveau des instances universitaires que dans les partenariats avec d'autres disciplines ou avec les représentants de l'Etat. Il est impératif qu'ils soient reconnus en trouvant une juste place dans le conseil scientifique et ses commissions. Ces différents aspects sont portés de manière solidaire par les instances nationales, regroupées dans le Collège professionnel des gériatres français. Le conseil scientifique de la SFGG, de part sa responsabilité de Société Savante et de part ses missions, est le garant de la qualité scientifique et de la formalisation des concepts communs. Enfin, il soutient tous ceux qui, par leur dynamisme, leur esprit d'entreprise et de responsabilité, généreront des groupes de travail pour que nos connaissances soient à la fois actualisées et cohérentes.

Pour avancer, une question, celle du financement de nos actions : quelles pistes ?

Pour avancer, il faut disposer de ressources. Quelles sont-elles ? Bien sûr, des ressources humaines : l'essentiel des actions est conduite par les membres du bureau, les membres du conseil scientifique et par la déléguée générale assistée d'un secrétariat. Mais il faut aussi des ressources financières. Les ressources actuelles sont insuffisantes pour mener à bien les orientations stratégiques de la SFGG et la trésorerie demeure fragile.

Plusieurs pistes sont à considérer :

- **Une meilleure perception des cotisations** (la cotisation est actuellement de 50 euros, pour les médecins, de 25 euros pour les non médecins, retraités, et cotisations conjointes) . En 2008, environ 60 % des membres ont acquitté leur cotisation. Il est rappelé que le non acquittement de cette cotisation entraîne la perte de la qualité de membre de la Société).
- **L'organisation des congrès** représente une source de financement appréciable, mais doit-elle être la seule? D'autres formes de financement doivent être recherchées afin que la SFGG se dote des moyens de ses ambitions.
- **La reconnaissance d'utilité publique** pourrait permettre à la SFGG de collecter des fonds. Pour bénéficier de ce statut, une association doit être sans but lucratif, régulièrement inscrite au registre des associations, être gérée de manière désintéressée, disposer de statuts interdisant tout partage de l'actif entre les membres. « En outre, l'objet de l'association doit obligatoirement être à caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, familial ou culturel ». C'est une procédure longue et complexe qui repose sur un avis du Conseil d'Etat. Cette piste est en cours d'exploration.

Le mondial de 2009.

A ce jour :

- **Le nombre d'inscrits est de 2500**
- **Le nombre de demandes de communications déposées : 4500**
- **La sélection des communications libres et des posters est prévue le 03 mars 2009.**
- **Pour s'inscrire : gerontologyparis2009.com**

Des échéances proches : Paris 2009, Nice 2010

Deux manifestations importantes viennent bousculer l'organisation habituelle de la SFGG :

- **le congrès mondial de 2009, à Paris**
- **le congrès francophone de 2010, à Nice.**

Ces deux manifestations sont une formidable opportunité et une reconnaissance pour la gériatrie française. La présidence de l'IAGG sera ainsi française de 2009 à 2012. Cependant, elles ne doivent pas altérer la vie de la société. Deux dates à noter dans vos agendas :

- dans le cadre du congrès de l'IAGG (6 au 9 juillet 2009), la SFGG organise une journée, le mardi 7 juillet, en français (programme joint) ;
- son assemblée générale annuelle aura lieu le mardi 6 octobre 2009, à l'occasion d'une journée consacrée à la FMC.

Cette Newsletter est la première d'une publication que j'ai souhaitée semestrielle. Puisse-t-elle renforcer les liens entre les membres de notre société et, au-delà, ouvrir à d'autres disciplines afin qu'elles rejoignent le champ de la gérontologie.

JP AQUINO, président de la SFGG